

INFO Bulletin

www.inalco.com

Bulletin d'information destiné aux administrateurs de régimes d'assurance collective et aux conseillers en avantages sociaux

INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.



Assistance voyage

Une fois de plus, l'été est là! Les enfants ont terminé l'école et les participants aux régimes se préparent à partir en vacances.

Plusieurs voyages se dérouleront à l'étranger et, par conséquent, les participants se demandent s'ils doivent souscrire une assurance voyage avant de partir.

Le présent article traite de ces questions en présentant les couvertures de la police d'assurance collective standard de l'Industrielle Alliance offerte aux participants et à leur famille lorsqu'ils voyagent.

En vertu de notre police d'assurance collective standard, les assurés sont couverts en cas d'urgence médicale imprévue lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du Canada et ils ont également accès à CanAssistance, notre fournisseur d'assistance médicale, qui les aide en cas d'urgence médicale.

La garantie d'urgence hors de la province, lors d'un voyage au Canada et à l'étranger, couvre les frais médicaux engagés à la suite d'une urgence médicale. Ces frais comprennent :

- La chambre d'hôpital et l'hébergement
- Les services d'un médecin
- Les services reçus et les fournitures utilisées à la suite d'une urgence médicale
- Les services d'ambulance

Les frais sont remboursés selon le pourcentage prévu par votre régime d'assurance collective.

De plus, les voyageurs ont accès aux services de CanAssistance. Lorsqu'ils communiquent avec CanAssistance, ils peuvent bénéficier :

- De services d'interprétation pour les aider à communiquer avec le personnel et les médecins de l'hôpital
- D'aide pour trouver l'établissement médical ou le médecin praticien appropriés
- D'avance de fonds afin de défrayer les frais médicaux liés à l'urgence médicale. Pour éviter que les voyageurs aient à utiliser leur carte de crédit ou à appeler à la maison pour un transfert de fonds, notre service d'assistance médicale peut s'occuper de rembourser les frais directement à l'hôpital. (Les frais médicaux de moins de 200 \$ doivent être défrayés par les voyageurs.)

CanAssistance peut également aider à organiser un vol de retour pour les assurés qui manquent leur avion en raison d'une urgence médicale. Si les enfants assurés d'un participant doivent être laissés sans surveillance à la suite d'une urgence médicale dont est victime le participant ou son conjoint, des arrangements peuvent être pris pour les faire revenir sains et saufs à la maison.

Cependant, il est très important que l'assuré communique avec CanAssistance au moment où survient l'urgence médicale. À défaut de respecter cette exigence, certains frais ne seront pas admissibles au remboursement (par exemple : le coût de remplacement des billets d'avion).

De plus, l'assuré devra défrayer sur place tous les frais médicaux et les présenter à son régime provincial d'assurance maladie avant de nous les présenter pour obtenir un remboursement à son retour à la maison.

Lorsque l'assuré communique avec CanAssistance, il doit fournir l'information suivante :

- Le nom sur la carte de certificat délivrée par l'Industrielle Alliance
- Le numéro de certificat
- Le numéro de police
- Le numéro d'assurance maladie provinciale de l'assuré

Par conséquent, il est très important que les participants et les membres assurés de leur famille notent cette information et la conservent dans leurs documents de voyage avant de partir en vacances.

Les assurés qui souffrent d'un état médical préexistant (par exemple : le diabète) au moment où ils quittent la province peuvent se poser des questions quant à leur couverture s'ils avaient à faire face à une urgence médicale en lien avec leur état pendant leurs vacances. En vertu de nos polices d'assurance collective, si une urgence médicale survient en raison d'une complication imprévue ou inattendue liée à un état médical préexistant, l'urgence est couverte si l'état médical était complètement stable et maîtrisé au moment du départ de l'assuré de sa province de résidence.

Il est impératif pour les assurés de vérifier l'échéance à respecter dans le cadre de la garantie en cas d'urgence hors de la province offerte par leur police d'assurance collective. En outre, les assurés devraient toujours consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada, à l'adresse www.santepublique.gc.ca, avant de planifier leurs vacances.



⇒ [Suite au verso](#)



Assistance voyage (suite)

Pour plus d'information sur les frais qui sont couverts en cas d'urgence médicale, les participants et les administrateurs de régime devraient se référer au dépliant *Votre garantie d'assistance voyage* (F54-811). Ce dépliant leur donne également les coordonnées de CanAssistance en cas d'urgence. Chaque participant ou sa famille devrait conserver un exemplaire de ce dépliant dans leurs documents de voyage.

Ce dépliant ne contient qu'une brève description des services d'assistance voyage en cas d'urgence hors de la province offerts par notre police d'assurance collective standard et ne garantit aucun remboursement des frais qui peuvent être engagés en cas d'urgence. Pour une description complète, y compris les limites et les exclusions, veuillez communiquer avec votre chargé de compte de l'Industrielle Alliance.

Concours Cliquez vert Deuxième gagnante

Toutes nos félicitations à notre deuxième gagnante, madame **Fernande Robichaud** du Nouveau-Brunswick! Le 30 avril dernier, madame Robichaud a remporté un ordinateur portable DELL Inspiron^{MC} 15 avec processeur Intel® Pentium® cœur double T3200.

Prenez part au mouvement vert et encouragez les participants de votre régime d'assurance collective à opter pour le dépôt direct et pour l'avis électronique! En s'inscrivant à ces deux services, ils seront admissibles à deux autres tirages, soit ceux du 31 août et du 30 novembre 2009. Les personnes qui se sont déjà inscrites au dépôt direct et à l'avis électronique participent déjà au concours.

Afin de vous aider à promouvoir cette initiative, communiquez avec notre Service à la clientèle au 1 877 422-6487. Vous recevrez ainsi une affiche (style réclame) à accrocher dans les lieux très fréquentés par les participants ainsi qu'un courriel promotionnel à leur transmettre.

Nous vous remercions de nous aider à vivre dans un monde plus vert!

Pour en savoir plus sur le concours, rendez-vous au www.inalco.com/concourscliquezvert.



À propos de l'Industrielle Alliance

L'Industrielle Alliance est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance et de services financiers. Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent partout au pays de même que dans l'ouest des États-Unis. L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes et gère et administre un actif de plus de 49 milliards de dollars.

L'*INFO Bulletin* est publié par l'Industrielle Alliance.